



POLE REVENDICATEUR/LUCRATIF

COMPTE RENDU

Paris, le 03 aout 2016

Nom du fichier : cr_ccu_sanitaire_cp_29juin2016_160803A.doc

Total page(s) : 4

Réf. : MHL/KR

Objet : **Compte rendu de la commission paritaire du 29 juin 2016**

Bonjour,

Vous trouverez, ci-après, le compte rendu de la Commission paritaire de la branche de l'Hospitalisation privée sanitaire et médico-sociale à statut commercial du 29 juin 2016.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

Michelle HARDY-LIZEUL
Secrétaire Fédérale



BRANCHE DE L'HOSPITALISATION PRIVEE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE A STATUT COMMERCIAL

Commission paritaire du 29 juin 2016

PRESENTS

- Les représentants du SYNERPA : M. BILLOU, Président de la commission sociale du SYNERPA, il est accompagné de Mr VALLEE, Mme FALGUIERES, son secrétariat et de Maître MILLET-URSIN, leur avocate.
- Les représentants des 5 organisations syndicales de salariés :
Pour la CFTD :
Véronique BOULONGNE et Charles NICOLAUS

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la CP du 22 mars 2016,
2. Retour sur la signature des avenants salariaux,
3. Présentation du CQP d'ASH par le service R&D ACTALIANS,
4. Présentation du RAB 2015 du secteur médico-social,
5. Questions diverses.

DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

La présidence de séance est tenue par le SYNERPA.

FO présente Isabelle JALLAIS négociatrice.

Après échanges avec les différentes organisations syndicales, le SYNERPA reporte la date de la C.N.C.I. (Commission Nationale d'Interprétation et de Conciliation) prévue le mercredi 6 juillet au lundi 29 août 2016 à 14h00.

RETOUR SUR LE CONGRES SYNERPA

A la demande des organisations syndicales, Madame FALGUIERES fait un retour sur le congrès qui s'est tenu les 2 et 3 juin 2016. Elle indique que 900 participants et 80 entreprises partenaires ont répondu à l'invitation. Elle remercie la CFTC et la CFTD de leur présence.

Les points marquants de ces journées sont :

- le handicap,
- les emplois de la branche,
- la réforme de l'aide sociale,
- la place des séniors dans la société,
- les réseaux.

Le SYNERPA diffusera prochainement une gazette qui reprendra les sujets abordés lors de ce congrès.



1. APPROBATION DU PROCES VERBAL du 22 MARS 2016

Le PV est adopté après les modifications notamment demandées par la CFDT.

2. RETOUR SUR LA SIGNATURE DES AVENANTS SALARIAUX

Le SYNERPA rappelle les trois avenants, à savoir :

- 1°) Suppression du coefficient 208 remplacé par le coefficient 209,
- 2°) Valeur du point de 6,98 à 7,02 au 1^{er} juin 2016,
- 3°) Revalorisation du coefficient des ASH ayant obtenu un CQP (certification de qualification professionnel) de 211 à 213 à partir du 1^{er} avril 2016.

Le SYNERPA indique que les trois avenants ont été signés par :

- 1°) CFDT et CFTC,
- 2°) CFDT, CFTC et CFE/CGC,
- 3°) FO.

L'avenant sur la revalorisation du coefficient des ASH ayant obtenu un CQP est reconnu nul et non écrit parce qu'il a été signé par une organisation syndicale dont la représentativité est < à 30 %.

Le SYNERPA signale que les avenants 1 et 2 passeront pour avis à la sous-commission des conventions et accords le 30 juin 2016.

La CFDT fait remarquer que la commission nationale de la négociation collective a fait deux observations sur ces avenants rappelant que le code du travail fait obligation aux partenaires sociaux de négocier sur l'égalité professionnelle hommes et femmes et d'établir un diagnostic sur la situation comparée des femmes et des hommes, ce qui n'a pas été fait au niveau de la branche (SYNERPA et FHP)

3. PRESENTATION DU CQP D'ASH PAR LE SERVICE R&D ACTALIANS

Le SYNERPA donne la parole à Madame Catherine BISSEY, responsable du service Recherche et Développement (R et D) de notre OPCA ACTALIANS pour la présentation d'un PowerPoint sur le Certificat de Qualification Professionnel (CQP) d'Agent de service Hôtelier (ASH).

Elle indique qu'il existe :

- 2 types d'enregistrement au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) : enregistrement de droit, enregistrement sur demande,
- 3 types de certification : le diplôme, le titre professionnel, le titre enregistré sur demande.

Elle précise que l'élaboration d'un CQP relève d'une décision de la Commission Paritaire Nationale pour l'emploi de la branche avec :

- Un référentiel Agent de Service hôtelier,
- Un référentiel de certification,
- Un cahier des charges.



4. PRESENTATION DU RAB* 2015

Le SYNERPA présente un PowerPoint qui n'est pour le moment qu'un projet non finalisé reprenant les grandes lignes, à savoir :

- Effectifs,
- Mouvements,
- Hygiène et Sécurité,
- Formations,
- Dialogue social.

Le SYNERPA indique que pour l'instant, le retour des établissements n'a été que de 50 % alors que l'an dernier, il était de 61%, cela concerne 43 500 salariés. Quelques chiffres nous sont donnés :

- 9 000 embauches,
- Effectifs moyens 45 salariés,
- 7 400 départs,
- Taux de gravité à 2,7 %,
- Taux de fréquence à 80 %,
- La majorité des AT sont dus à la manutention,
- 75 % du personnel a suivi une formation.

Le RAB 2015 définitif sera présenté lors de la CP du 13 octobre 2016.

* RAB : rapport annuel de branche du secteur médico-social

5. QUESTIONS DIVERSES

La CFE CGC demande au SYNERPA s'il peut donner le nombre de création d'emploi prévu au titre du pacte de responsabilité.

Le SYNERPA répond que cela n'est pas encore possible.

La CFDT réitère sa demande du choix d'un cabinet extérieur choisi paritairement pour le travail sur les grilles de classifications.

ORDRE DU JOUR DE LA CP DU 13 OCTOBRE 2016

- Approbation du Procès-verbal de la CP du 29 JUIN 2016,
- RAB 2015,
- Point sur le CQP ASH,
- Grille de classifications (état des lieux, calendrier, méthodologie),
- Questions diverses

Les négociateurs,
Véronique BOULONGNE et Charles NICOLAUS